



Pays de
la Loire

NOUS FAISONS POUSSER

DES FERMES

EN

PAYS DE LA LOIRE,

ET VOUS ?

Peut-être avez-vous entendu parler de Terre de Liens, mouvement national engagé pour protéger les terres agricoles et accompagner l'installation paysanne en mobilisant les citoyens : chaque année, des fermes acquises collectivement sortent ainsi de la spéculation et leur vocation agricole est préservée sur le long terme, des emplois pérennes sont créés, la production alimentaire locale est renforcée, les ressources naturelles sont préservées au travers de pratiques agricoles vertueuses.

PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES
ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DES PAYSANS ET PAYSANNES
MOBILISER LES CITOYENS ET CITOYENNES
IMPLIQUER LES POUVOIRS PUBLICS

POURQUOI TERRE DE LIENS EXISTE ?

2/3 DES SURFACES

aujourd'hui libérées vont conduire à l'agrandissement d'exploitations existantes.

Des fermes de plus en plus grandes, difficiles à transmettre.

ENVIRON 25%

des agriculteurs et agricultrices seront à l'âge de la retraite d'ici 2030, dont au moins un tiers sans repreneur identifié.

De moins en moins de paysan·nes.

EN FRANCE, EN MOYENNE DEPUIS 10 ANS, 44 000 HA ONT ÉTÉ ARTIFICIALISÉS PAR AN, soit l'équivalent d'un département qui disparaît tous les 13 ans.

Moins de terres agricoles.

AGIR LOCAL !



PRÈS DE CHEZ VOUS, TERRE DE LIENS PAYS DE LA LOIRE AGIT AU QUOTIDIEN POUR LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES, en travaillant à l'acquisition de fermes dans les cinq départements des Pays de la Loire, en oeuvrant en lien avec les partenaires publics pour une autre gestion du foncier agricole, en allant à la rencontre des citoyen·nes de tous âges pour sensibiliser à l'urgence d'une transformation collective de notre modèle agricole et alimentaire.

TERRE DE LIENS PAYS DE LA LOIRE, CE SONT...

ENVIRON

600

ADHÉRENT·ES

ENVIRON

2000

SOUSCRIPTEUR·RICES

ENVIRON

270

DONATEURS

12

MÉCÈNES EN 2023

ENVIRON

80

BÉNÉVOLES

ENVIRON

150

PERSONNES DÉSIRANT
S'INSTALLER OU CÉDER DU
FONCIER ACCUEILLI·ES PAR AN

PLUS DE

70

PAYSAN·NES
INSTALLÉ·ES

44

FERMES
ET ENVIRON 850 HA DE
TERRES PRÉSERVÉS EN
AGRICULTURE BIOLOGIQUE.



TERRE DE LIENS PAYS DE LA LOIRE EST UNE ASSOCIATION
LOI 1901 SANS BUT LUCRATIF, RECONNUE D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL : POUR LES ENTREPRISES COMME POUR LES
PERSONNES PHYSIQUES, LES DONS ET L'APPORT EN
MÉCÉNAT OUVRONT DROIT À DES AVANTAGES SCAUX.

*Vous réfléchissez à votre démarche de responsabilité sociale et environnementale,
vous souhaitez soutenir des projets "à impact"...*

**EN VOUS ENGAGEANT À NOS CÔTÉS, QU'IL S'AGISSE D'UN MÉCÉNAT FINANCIER, EN COMPÉTENCES OU
EN INDUSTRIE,**

- ▶ vous participez à une innovation économique, sociale et solidaire dans le domaine agricole, en proximité.
- ▶ vous rejoignez une dynamique collective, portée par des citoyen·nes du territoire.
- ▶ vous affirmez les valeurs de votre entreprise et communiquez votre engagement auprès de vos clients et partenaires.
- ▶ vous mobilisez vos collaborateurs autour d'un sujet qui vous touche et améliorez la cohésion de l'entreprise.

PAR EXEMPLE, VOUS POUVEZ :

METTRE À DISPOSITION DES RESSOURCES

- Soutenir simplement et efficacement Terre de Liens Pays de la Loire : un don d'argent
- Contribuer à notre fonctionnement par un don en nature de marchandise ou matériel

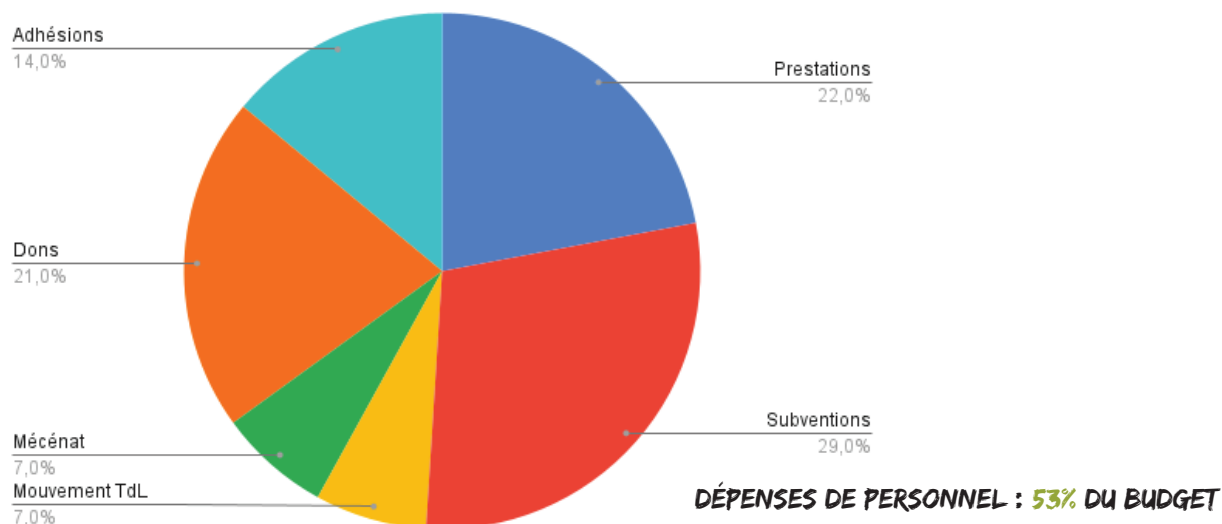
PARTAGER VOS CANAUX ET VOS RÉSEAUX

- Offrir de l'espace publicitaire pour nous aider à collecter ou sensibiliser
- Mettre en place des opérations d'arrondi en caisse, devenir mandataire de collecte

AGIR CONCRÈTEMENT AVEC NOUS

- Donner du temps de travail, quelques heures ou plusieurs mois, par un mécénat de compétence
- Construire avec nous un "produit partage" dont vous reversez une part des recettes à notre association

LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION EN 2022



VOTRE DON OUVRE DROIT À DÉDUCTION FISCALE

Notre association étant habilitée à émettre des reçus fiscaux, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don jusqu'à un montant de 2 000 000 €, 40 % au-delà. Le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

Lorsque le plafond est dépassé au cours d'un exercice, l'excédent est étalé au maximum sur les 5 exercices suivants.



TERRE DE LIENS PAYS DE LA LOIRE EST AGRÉÉE "1% FOR THE PLANET" : MOUVEMENT MONDIAL PORTÉ PAR DES ENTREPRISES QUI ONT DÉCIDÉ DE DONNER 1% DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES À DES ASSOCIATIONS DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.

› vous êtes partie prenante de ce réseau ou souhaitez le rejoindre ? Terre de Liens Pays de la Loire fait partie des organismes que vous pouvez soutenir au travers de ce programme reconnaissable, au message simple.

VOS INTERLOCUTEURS

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMMISSION "MÉCÉNAT ET FINANCES" :

Didier Jalaber
(Loire-Atlantique-44 et référent mécénat)
didier.jalaber@gmail.com
06 48 57 61 97

Gilles Roussillat (Maine-et-Loire-49)
Patrick You (Vendée-85)

Marie Le Moal
COORDINATRICE
m.lemoal@terredeliens.org
06 61 45 49 88

Nos bureaux :
70 route de Nantes - 49610 Mûrs-Erigné
pdl@terredeliens.org